

Paris, le lundi 16 mars 2020.

Circulaire pour la Cardiologie libérale face à l'épidémie COVID-19

Dans le cadre de la phase 3 de l'épidémie COVID-19, nous nous devons d'être unis face à la menace et de proposer les meilleurs soins possibles. Nous devons éviter tout déplacement inutile de nos patients tout en assurant une prise en charge cardiologique adaptée.

1. Ne pas fermer le Cabinet :

- garder une permanence téléphonique pour répondre aux questions des patients et permettre un triage des patients,
- **conserver une prise en charge pour les patients symptomatiques et les urgences.**

2. Reporter les consultations et examens complémentaires non urgents :

- prioritairement les consultations des patients de plus de 70 ans, les consultations d'enfants de moins de 16 ans,
- les tests d'ischémie chez les patients non symptomatiques,
- Echo, Holter ECG, MAPA sauf nécessité diagnostic impérative.

3. Proposer une téléconsultation en substitution quel qu'en soit le mode, pour éventuellement proposer une consultation ou un examen complémentaire dans un second temps :

- téléconsultation
- téléphone
- facetime, whatsapp

4. Port du masque chirurgical obligatoire pour tout le personnel du cabinet, à changer toutes les 3-4 heures (avant si humide).

5. Limiter le nombre de personnes dans le Cabinet :

- maximum 3 patients par heure,
- à plus d'un mètre en salle d'attente, un siège sur 2,
- interdiction de l'accès au Cabinet aux accompagnants.

6. Hygiène du cabinet :

- afficher dans toutes les salles les consignes d'hygiène,
- lavage des mains régulièrement (SHA et/ou savon) du personnel et des soignants,
- après chaque consultation : nettoyage et désinfection de tout le matériel médical (Fil et électrode ECG, sonde écho), poignées de porte.

7. En clinique :

- reporter les interventions non urgentes,
- port du masque FFP2 avec les patients infectés ou suspects,
- suspecter toute décompensation cardiaque comme pouvant être liée au coronavirus,
- participer au tour de garde ou d'astreintes.

8. Tout patient suspect d'infection au COVID-19 sans signe de gravité doit, selon les recommandations, rentrer chez lui et contacter son médecin traitant ou à défaut le 15.